A photograph of a young child being held up by a man and a woman in a grassy field. The child is smiling and looking towards the camera. The man and woman are also smiling and looking up at the child. The background shows a line of trees under a blue sky with light clouds.

2025-2026
GUIDE
DE
L'ENFANCE
ET DE LA
FAMILLE

avec le soutien financier
de la CAF



WWW.MAIRIE-SAINTJEAN.FR

VILLE DE
saintjean

ÉDITO

Chers parents, chères familles,

Nous allons vivre ensemble une nouvelle année scolaire.

À Saint-Jean, la Municipalité met en oeuvre des politiques éducatives qui ont vocation à accompagner les enfants et leurs familles depuis le plus jeune âge jusqu'à l'âge adulte.

Il s'agit de créer des passerelles entre chaque étape du développement de l'enfant pour faciliter les transitions. En adaptant nos accueils, en étant à l'écoute des parents, en étant partenaire de l'école, en prolongeant l'éducation dans l'espace familial, dans les espaces de loisirs ou encore les lieux culturels, nous proposons aux enfants et à leurs parents une véritable continuité éducative et de soutien.

À Saint-Jean, l'Éducation est une priorité. C'est par elle que tout commence !

La pérennité de ce service public, encore et toujours menacé, doit en effet plus que jamais, être défendu. Ce à quoi nous nous engageons à Saint-Jean...

Être enfant et élève à Saint-Jean, c'est bénéficier d'un véritable parcours éducatif cohérent et lisible pour devenir citoyen de demain.

Le bien-être et la réussite des enfants passent aussi par une confiance et une coopération renouvelées entre l'ensemble des membres de la communauté éducative.

La qualité de ces services, à laquelle nous sommes attachés, est aussi rendue possible grâce au soutien notamment de la CAF de la Haute-Garonne.

La Convention Territoriale Globale, reconduite en 2024 pour 5 ans, est notre feuille de route et détermine avec nos partenaires les services à développer ou à réorienter en priorité.

Nous tenons à saluer le professionnalisme et l'adaptation des équipes éducatives et des équipes municipales qui, grâce à un partenariat étroit et malgré un contexte budgétaire contraint, contribuent à la structuration des services et apportent des réponses adaptées aux besoins repérés des familles.

Ce guide pratique a pour objectif de vous aider, très concrètement, dans les démarches à accomplir pour vos enfants tout au long de leur parcours.

Nous souhaitons à chacune et chacun d'entre vous, à vos enfants, petits ou grands, une belle rentrée !



Bruno Espic
Maire de Saint-Jean



Céline Moretto
Première adjointe en charge
de l'Éducation et de la Famille
Référente Égalité femmes/hommes

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Une démarche partenariale au service du projet social pour Saint-Jean



Identifier les enjeux actuels et futurs du territoire et répondre aux besoins et aux attentes de sa population



Construire collectivement un projet social sur le territoire, qui associe les habitants aux politiques publiques qui les concernent



Impulser une dynamique de développement, d'innovation, de changement, de transformation et de progrès, dans lequel chaque acteur se reconnaît

7 axes au service du projet social de territoire Saint-Jennais

1. METTRE EN PLACE UN SERVICE PUBLIC DE LA PETITE ENFANCE
2. DONNER LA PRIORITÉ À L'ENFANCE ET À LA RELATION AVEC L'ÉCOLE
3. ACCOMPAGNER LA JEUNESSE
4. DÉVELOPPER L'ANIMATION DE LA VIE LOCALE ET SOCIALE
5. ACCOMPAGNER LES FRAGILITÉS, IDENTIFIER LES ACTEURS ET LES PARCOURS
6. CONSTRUIRE UN « PARCOURS DE PARENTS »
7. RENFORCER LES PARTENARIATS



Les services Petite Enfance (EAJE, RPE, MAM Cocons), ALAE, ALSH, Jeunesse (ANneXe, Club Ados et Module), Centre social, LAEP bénéficient du soutien financier de la CAF.

0-3 ANS

3-11 ANS

11-14 ANS

+ 14 ANS

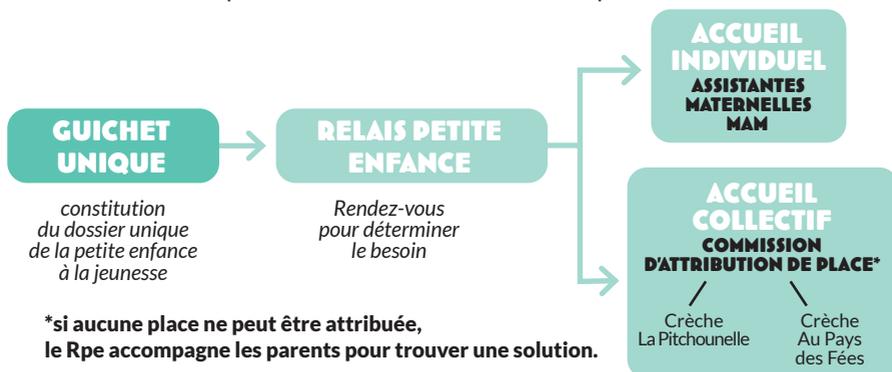
FAMILLE

CULTURE ET ASSOCIATIONS

LES ACCUEILS DES 0-3 ANS

Un parcours dédié aux parents et aux futurs parents

L'arrivée d'un enfant est un événement pour toutes les familles au cours duquel de nombreuses questions se posent : rechercher un mode d'accueil individuel ou collectif, concilier sa vie familiale et professionnelle, choisir le mode d'accueil adapté à l'enfant et aux besoins des parents.



Inscriptions :

05 32 09 68 00 / education@mairie-saintjean.fr

L'accueil, l'information et la constitution du dossier familles facilite les démarches des parents Saint-Jeannais en recherche d'un mode d'accueil.

Pour prendre Rdv après constitution du dossier :

05 32 09 67 42 ou 68 30 / petite.enfance@mairie-saintjean.fr

Le Relais Petite Enfance (RPE)

Le RPE est un lieu ressource pour les parents et les professionnels de l'accueil individuel. Il informe sur les différents modes d'accueil, le contrat de travail, les prestations et les démarches administratives.

Le RPE valorise et accompagne les assistantes maternelles dans l'exercice de leur métier. Il organise des ateliers d'éveil pour les enfants, des portes ouvertes et des temps de rencontres.

Accueil collectif des assistantes maternelles et gardes à domicile :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h30 à 12h

Accueil individuel des parents, assistantes maternelles, candidats à l'agrément et gardes d'enfants à domicile sur RDV.

Relais Petite Enfance - Maison de l'Enfance et de la Famille

37 Bis avenue Lapeyrière

05 32 09 68 32 / relais.petiteenfance@mairie-saintjean.fr

0-3 ANS

3-11 ANS

11-14 ANS

+ 14 ANS

FAMILLE

CULTURE ET ASSOCIATIONS

Crèches collectives

Les crèches «**Au Pays des Fées**» et «**La Pitchounelle**» proposent un accueil régulier (de 1 à 5 jours) et un accueil occasionnel. Ouvertes du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 et fermées le week-end, les jours fériés et 5 semaines dans l'année. Elles sont labélisées «**crèches à vocation d'insertion professionnelle**» (Avip).

Les crèches sont gérées en délégation de service public par La Maison Bleue. La Ville met à disposition les locaux et les équipements nécessaires à leur fonctionnement avec l'aide de la Caf de la Haute Garonne.



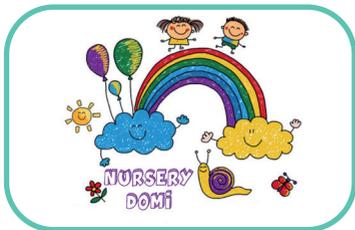
Crèche «Au Pays des Fées»

50 agréments
Place François Mitterrand
05 61 52 81 04
saintjean2@la-maison-bleue.fr



Crèche « La Pitchounelle »

28 agréments
20 Avenue de Lestang
05 61 52 80 91
saintjean1@la-maison-bleue.fr



Micro-crèche privée

«**Nursery Domi**»
12 agréments
16 rue du Cassé
05 64 72 06 44
contact.nurserydomi@gmail.com

Assistantes maternelles agréées

L'assistante maternelle est une professionnelle de la petite enfance qui accueille les enfants à son domicile. L'agrément est délivré par le service Protection Maternelle Infantile du Conseil Départemental. Les parents-employeurs établissent le contrat de travail et rémunèrent l'assistante maternelle qu'ils ont choisie.

La liste actualisée des assistantes maternelles qui exercent sur la commune est disponible au **Relais Petite Enfance** :

37 Bis avenue Lapeyrière / 05 32 09 68 32 / relais.petiteenfance@mairie-saintjean.fr

Maisons d'Assistants Maternels (MAM)

La MAM regroupe plusieurs assistantes maternelles qui exercent leur métier au sein d'un même local en dehors de leur domicile. Chaque assistante maternelle est responsable des enfants qui lui sont confiés par contrat signé avec les parents employeurs.

MAM «les Crocs Mignons» regroupe 3 assistantes maternelles agréées pour 12 enfants.

8 Rue Louis Auguste Blanqui

06 31 45 45 82 / mamlescrocsmignons31@gmail.com

MAM «Le cocon des p'tits curieux» regroupe 3 assistantes maternelles agréées pour 12 enfants résidant à Saint-Jean.

4 Rue du 11 mai 1945

06 60 04 32 30 / lecocondesptitscurieux@gmail.com

NOS PARTENAIRES

>>> 0-3 ANS

La Protection Maternelle et Infantile (Pmi)

La PMI est un dispositif médico-social du Conseil Départemental. Un médecin pédiatre et des puéricultrices proposent des consultations gratuites sur rendez-vous pour les nourrissons et enfants de moins de 6 ans et accompagnent les parents et futurs parents.

L'équipe pluridisciplinaire de la Maison des Solidarités apporte un soutien de proximité aux familles.

Maison des Solidarités (MDS)

8 chemin du Bois de Saget / 05 34 25 50 50

>>> POUR TOUS

Maison des Solidarités (MDS)

8 chemin du Bois de Saget / 05 34 25 50 50

La Caisse d'Allocations Familiales (Caf)

Le site de la Caf monenfant.fr offre aux familles des services variés : modes de garde géolocalisés, simulation en ligne, services parentalité...

Services disponibles sur le site caf.fr/allocataires/caf-de-la-Haute-Garonne

Permanence administrative de la CAF

Le mercredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 uniquement sur rendez-vous sur le site caf.fr ou au 3230.

Permanence avec une assistante sociale CAF

Uniquement sur rendez-vous les jeudis au 05 67 77 44 56.

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

4 Chemin du Bois de Saget / 05 32 09 68 25 / action.sociale@mairie-saintjean.fr

0-3 ANS

3-11 ANS

11-14 ANS

+ 14 ANS

FAMILLE

CULTURE ET
ASSOCIATIONS

LES ACCUEILS DES 3-11 ANS

QUI FAIT QUOI ?

La Ville de Saint-Jean



Elle est responsable de la construction, du fonctionnement et de l'entretien des locaux scolaires. La Ville effectue les pré-inscriptions scolaires, détermine le budget de l'école (crédits scolaires, matériel, mobilier...) et assure le fonctionnement de la restauration scolaire ainsi que des services péri et extra scolaires (Alaé et Alsh). Elle est aussi responsable du personnel ATSEM (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles).

La Ville propose tout au long de l'année aux enseignants des actions culturelles et de citoyenneté. Elle met à disposition, même s'il ne s'agit pas d'une compétence obligatoire, des intervenants sportifs (de la GS au CM2). De plus, elle finance la location de la piscine de L'Union ainsi que les transports en bus pour permettre aux élèves de s'y rendre. Elle finance également des activités musicales (spectacles, animations...). Enfin, elle met à disposition ses installations sportives et prend en charge, autant que possible, un trajet en bus pour les classes les plus éloignées.

L'Éducation Nationale

assure la nomination des enseignants, leur rémunération et le contenu des enseignements. Saint-Jean dépend de la circonscription de Rouffiac-Tolosan, qui est placée sous la responsabilité de M. l'Inspecteur de l'Éducation nationale. Il est lui-même sous l'autorité du Directeur Académique des Services de l'Éducation nationale. L'inspecteur de circonscription est le responsable hiérarchique des enseignants. Les directrices des écoles effectuent toutes les tâches administratives et assurent l'animation pédagogique de l'équipe.

Le Conseil d'école

est l'instance de concertation au sein de l'école, réunissant la direction de l'école, les enseignants, des élus et personnels municipaux et des représentants des parents d'élèves. Il vote le règlement intérieur, participe à l'élaboration du projet d'école et donne son avis sur toutes les questions liées à la vie de l'école.

LES ÉCOLES

Le territoire de la commune comprend **trois groupes scolaires**.
L'affectation des élèves est déterminée en fonction du lieu de résidence des familles et des capacités d'accueil de chaque école.

Groupe Scolaire Marcel Langer

71 chemin Montrabé
Maternelle (3 classes) Elémentaire (7 classes)
Directrice : Barbara Bonaventure
05 32 09 68 05 / ce.0312710c@ac-toulouse.fr

Groupe scolaire Marie-Louise Dissard

Place François-Mitterrand
Maternelle (5 classes) Elémentaire (11 classes dont la classe Ulis)
Directrice : Isabelle Poulhier
05 32 09 68 15 / ce.0312419l@ac-toulouse.fr

Groupe Scolaire Joséphine Baker

Rue des Arbousiers

Maternelle (6 classes)

Directrice : Virginie Taillefer
05 32 09 68 11 / ce.0311658j@ac-toulouse.fr

Elémentaire (9 classes)

Directrice : Elisa Rodil Papaït
05 32 09 68 10 / ce.0311625y@ac-toulouse.fr

La commune de Saint-Jean accueille une **classe ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire)** pour l'accueil d'enfants de différentes communes, en situation de handicap.

Située à l'école Marie-Louise Dissard, elle accueille au maximum 12 élèves, susceptibles de bénéficier d'un transport adapté mis à disposition par le Conseil départemental.

Associations de parents d'élèves

FCPE - Ecole Marie-Louise Dissard - fcpedissard@gmail.com
AIPE - Ecole Marie-Louise Dissard - aipesaintjean@gmail.com
AIPE - Ecole Marcel Langer - marcel.langer.aipe@gmail.com
FCPE - Ecole Joséphine Baker - fcpebaker@gmail.com
FCPE - Collège Romain Rolland - college.romain.rolland.fcpe@gmail.com

L'Aide aux devoirs

Espace solidarité - 05 61 74 06 46 / g.taron@libertysurf.fr

Inspection de l'Éducation Nationale

Allée des Platanes 31180 Rouffiac Tolosan
05 67 52 40 36 / ien31-rouffiac@ac-toulouse.fr

Info démarches : pour une préinscription à l'école, contacter le service Education au 05.32.09.68.00 ou education@mairie-saintjean.fr ou télécharger la fiche de pré-inscription sur : www.mairie-saintjean.fr/mes-services/enfance-jeunesse-education/ecole

0-3 ANS

3-11 ANS

11-14 ANS

+ 14 ANS

FAMILLE

CULTURE ET ASSOCIATIONS

LES ACCUEILS DE LOISIRS ASSOCIÉS AUX ÉCOLES

Il existe un ALAÉ (Accueil de Loisirs Associé aux Écoles) dans chaque école de la commune. Il accueille les enfants scolarisés, avant et après l'école, ainsi que le mercredi après-midi. Les ALAÉ sont des accueils de loisirs organisés sur les temps périscolaires.

Le personnel municipal propose animations et activités ludiques aux enfants et veille particulièrement à conserver une ambiance sereine et sécurisante. Ces ateliers, menés en cohérence avec les projets d'école, privilégient le rythme de l'enfant et l'invitent, durant une journée bien chargée, au repos, au jeu et à la lecture.

Fonctionnement (horaires - rentrée 2025)

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h30-8h50	ALAÉ MATERNELLE ET ALAÉ ÉLÉMENTAIRE				
8h50-9h00	ACCUEIL PAR LES ENSEIGNANTS				
9h00-12h00	ÉCOLE				
12h00-13h50	ALAÉ et RESTAURATION				
13h50-14h00	ACCUEIL PAR LES ENSEIGNANTS		Accueil ALAÉ sur chaque école de 12h00 à 14h (possibilité de récupérer son enfant entre 13h30 et 14h)		ACCUEIL PAR LES ENSEIGNANTS
14h00-16h15	ÉCOLE				ÉCOLE
16h15-18h30	ALAÉ		de 14h à 18h30		ALAÉ

Pour récupérer son enfant le soir

Chaque soir de la semaine, le départ s'échelonne de 16h15 à 18h30. Les parents ne pouvant, exceptionnellement, pas venir chercher leur enfant à l'heure de fermeture devront prévenir le responsable de l'ALAÉ dans les meilleurs délais.

Infos démarches

ALAÉ Marie-Louise Dissard Élémentaire : 06 72 88 89 97 Maternelle : 06 08 26 86 01 alae.dissard@mairie-saintjean.fr	ALAÉ Marcel Langer Élémentaire : 06 19 71 22 04 Maternelle : 06 19 86 26 36 alae.langer@mairie-saintjean.fr	ALAÉ Joséphine Baker Élémentaire : 06 13 04 03 12 Maternelle : 06 71 27 81 86 alae.baker@mairie-saintjean.fr
---	--	--

ACCUEIL DE LOISIRS

· VACANCES SCOLAIRES ·

Fonctionnement

Il accueille les enfants de la Petite Section au CM2 (de 3 à 12 ans) durant **les vacances scolaires**, du **lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30**. L'accueil se fait à la journée ou à la demi-journée.

Possibilité d'amener ou récupérer son enfant entre 11h30 et 12h ou entre 13h30 et 14h, accueil le matin de 7h30 à 9h, départ le soir à partir de 16h30 jusqu'à 18h30.

L'Accueil de loisirs propose des activités de découverte, favorisant l'autonomie (sport, activités manuelles, expression...) ainsi que des sorties ludiques (piscine, cinéma, accrobranche...).

En ALAE ou ALSH, les parents d'enfant en situation de handicap sont invités à se faire connaître pour envisager, le cas échéant, des accueils adaptés aux besoins de l'enfant.

Séjours

Chaque année, la Ville organise plusieurs séjours thématiques (sport, mer, multi activités ...) pour les enfants de 5 à 11 ans, lors des vacances de Pâques et d'été.

Infos démarches

Toutes informations utiles à retrouver sur <https://familles.mairie-saintjean.fr/kiosque/moncompte>, à l'aide de votre identifiant fourni par la Ville* et votre mot de passe ou contacter le Service Education ou l'ALSH
05 32 09 68 00 ou 05 32 09 68 12
education@mairie-saintjean.fr ou accueil.loisirs@mairie-saintjean.fr



* disponible sur vos factures ou sur le certificat de pré-inscription scolaire.

0-3 ANS

3-11 ANS

11-14 ANS

+ 14 ANS

FAMILLE

CULTURE ET ASSOCIATIONS

RESTAURATION SCOLAIRE

Le restaurant scolaire est ouvert à tous les enfants scolarisés sur la commune et inscrits à l'ALAE. Il fonctionne les jours de classe (lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi).

Les repas sont préparés et livrés par un prestataire. Les produits frais et en circuits courts sont privilégiés. 50% de produits durables et de qualité dont 20% de produits bio au minimum sont aussi proposés.

Conformément à la loi EGalim, un menu végétarien est proposé chaque semaine (menu à base de protéines végétales pouvant également comporter des œufs ou des produits laitiers).

Les enfants de Grande Section aux CM2 mangent dans chacun des selfs des 3 cantines, les enfants de Petite et Moyenne Section sont servis à table.

Menus

Les menus sont disponibles sur le site internet de la Ville, sur le Kiosque famille ou dans les panneaux d'affichage devant chaque école.

Prise en charge par la Ville de certains repas (sans viande, sans porc) au tarif habituel.

Allergies

Pour les enfants souffrant d'allergies alimentaires, ou suivant un régime alimentaire lié à une maladie chronique, il est possible de mettre en place un Protocole d'Accueil Individualisé.

Possibilité de fournir un panier repas sous condition, après signature d'un protocole avec la Ville.

Pour la mise en place d'un PAI, contacter la Direction de l'école ou le service Restauration scolaire pour connaître les démarches à suivre.

Plus d'infos sur :

www.mairie-saintjean.fr/mes-services/enfance-jeunesse-education/la-cantine

Infos démarches Service Éducation

05 32 09 68 00

education@mairie-saintjean.fr

À NOTER !

Une collecte des bio-déchets alimentaires est réalisée dans chaque restaurant durant le temps scolaire et les vacances mais aussi dans les crèches.

Facturations

La facture est mensuelle et regroupe toutes les prestations consommées, hors crèches (ALSH, Alaé, cantine, Club Ados). Elle est établie chaque début de mois pour le mois précédent avec un délai de paiement étendu (exemple : facture de janvier à régler avant le 31 mars).

Modes de paiement : par carte bancaire en ligne ou au service, prélèvement automatique, espèces, chèques. Notification Aide au temps libre CAF, Comités d'entreprises ou chèques vacances (uniquement pour les accueils durant les vacances scolaires).



Aides financières

Les familles rencontrant des difficultés peuvent contacter le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale).

CCAS

4, Chemin du Bois de Saget 31240 Saint-Jean
05 32 09 68 25 / action.sociale@mairie-saintjean.fr

0-3 ANS

3-11 ANS

11-14 ANS

+ 14 ANS

FAMILLE

CULTURE ET
ASSOCIATIONS

LES ACCUEILS DES 11-14 ANS

L'Éducation Nationale

Pour encadrer les élèves et gérer l'établissement, le collège dispose d'une équipe enseignante, d'une équipe de direction, d'un service vie scolaire, d'un secrétariat administratif, d'une infirmerie.

Collège Romain Rolland

Chemin Belbèze

05 61 37 67 00

0311722d@ac-toulouse.fr

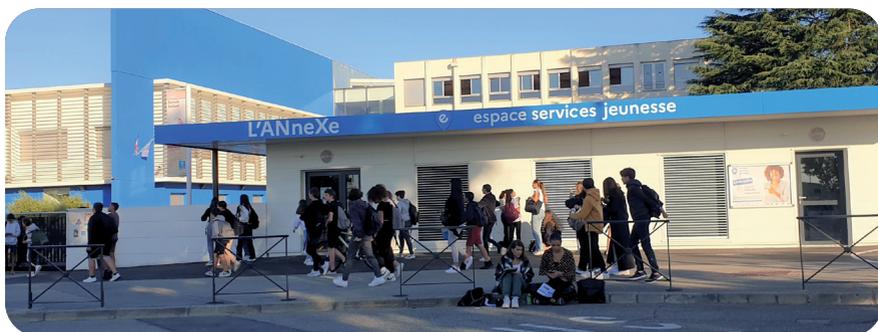
L'espace service jeunesses l'ANneXe

Située dans l'enceinte du Collège Romain Rolland, l'**ANneXe** est labellisée Espace Services Jeunesse par le Ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports, suite à la candidature de la Ville, associée à la MJC et au Collège de Saint-Jean, dans le cadre d'un appel à projets national, soutenu par l'État et financé par la Caisse des Dépôts mais aussi par la CAF de Haute-Garonne. Il est le seul projet retenu en Occitanie.

Projet innovant et expérimental, les encadrants (enseignants, éducateurs, animateurs) y construisent ensemble des projets correspondant aux besoins des jeunes.

Des actions en matière d'éducation, de loisirs, de formation et de prévention sont menées au plus près du territoire en direction des jeunes et leurs familles.

À Saint-Jean, ce projet est mené en partenariat avec Toulouse Métropole, le Département de la Haute-Garonne, la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de Haute-Garonne et le Ministère de l'Armée (centre du service national de la jeunesse).



L'ANNEXE : UNE OFFRE DE SERVICES POUR LES 11-14 ANS

En temps scolaire

- Des accueils loisirs, de co-construction de projets, des permanences d'écoute et de prévention durant les pauses méridiennes
- Des groupes de paroles et des temps d'écoute avec des éducateurs et médiateurs prévention
- Un accueil des familles dans un lieu neutre, facile d'accès, et des rencontres de professionnels
- Des projets et actions co-construits entre le Collège, la Ville, la MJC, associations sportives...
- Des actions de prévention du décrochage scolaire, de remédiation, de redynamisation, d'accompagnement en cas d'exclusion temporaire...
- Des questions liées à l'orientation, à la recherche de stages (3^{ème}), ministages, animations ponctuelles...
- Une ouverture culturelle avec des expositions, une programmation d'actions culturelles

Horaires d'accueil

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 16h-18h

Mercredi : 13h-18h30

Lors des vacances scolaires

- Le Club Ados s'installe à l'ANNeXe. Il accueille également les jeunes, l'été, avant leur entrée en 6^{ème} - Horaires : 8h45-18h
- Un accueil durant les vacances scolaires, un accompagnement vers l'autonomie, l'élaboration de projets de citoyenneté et de loisirs éducatifs, sportifs, culturels et artistiques, accompagnement à la mobilité
- Accueil par journée complète (entre 8h45 et 18h) ou par ½ journée (matin ou après- midi). Repas à fournir par la famille
- Encadrement par des animateurs diplômés qui proposent diverses activités en tenant compte des demandes de leur public
- Des séjours et des sorties ont lieu tout au long de l'année

Consulter le site de la Ville, le blog du Club Ados de Saint-Jean

Planning des sorties disponible sur le blog du Club ados / sur le kiosque famille.

<https://leclubados.wordpress.com> ou sur instagram : @clubados_saintjean31

Inscription sur le Kiosques Familles

Infos démarches Service Éducation

05 32 09 68 00

education@mairie-saintjean.fr

0-3 ANS

3-11 ANS

11-14 ANS

+ 14 ANS

FAMILLE

CULTURE ET
ASSOCIATIONS

L'ACCUEIL DES PLUS DE 14 ANS : LE MODULE

Une équipe pluridisciplinaire intervient sur les projets menés auprès des 14-25 ans.

En collaboration avec la MJC de Saint Jean et la Mission Locale de Haute-Garonne, mais aussi d'autres partenaires plus ponctuels, la Ville assure une continuité, en établissant une liaison pour le public post collégien avec des dispositifs nationaux ou locaux les concernant.

Un accueil déclaré en accueil de jeunes :

- Un accueil, accompagnement et orientation des jeunes dans l'ensemble de leurs démarches de vie sociale et d'orientation pré-professionnelle
- Une programmation d'animations hors les murs pour aller au-devant et vers les jeunes (créativité numérique, réalité virtuelle, cultures urbaines, manifestations culturelles ou sportives, stands d'information...)
- Une offre de services correspondant aux besoins exprimés tant par les publics, que repérés par les équipes intervenant sur ce lieu

1, CHEMIN DE BELBÈZE 31240 SAINT-JEAN

Horaires d'ouverture période scolaire

Lundi	Mardi	Mercredi	Vendredi
16h-18h30	16h-18h30	15h-19h	16h-19h (21h 1 fois/mois)

Permanences Mission Locale - Au Module

06 20 61 85 42 (Lydie) lydie.clement@ml31.org Lundi : 9h-12h/14h-17h Vendredi : 14h-17h (semaine paire)	06 95 47 64 72 (Violette) violette.folini-cavaillon@ml31.org Vendredi : 9h-12h (semaine impaire) Mercredi : 9h-12h / 14h-17h (semaine impaire)
--	---

La Mission Locale dans d'autres lieux de la ville

France Travail
6 chemin du Bois de Saget
06 95 47 64 72 (Violette)
violette.folini-cavaillon@ml31.org
Mardi : 09h-12h (semaine paire)

Maison des Solidarités
8 chemin du Bois de Saget
06 95 47 64 72 (Violette)
violette.folini-cavaillon@ml31.org
Mercredi : 9h-12h/14h-17h (semaine impaire)
Mercredi : 9h-12h (semaine paire)

PÉRIODE DE VACANCES SCOLAIRES*

Tous les jours de 14h à 19h

*Horaires susceptibles d'être modifiés en fonction de la programmation.

ACCOMPAGNEMENTS FAMILLES, PARENTALITÉS

Lieu d'Accueil Enfants-Parents (Laep)

Le Laep accueille les enfants jusqu'à 6 ans accompagnés de leurs parents et/ou grands-parents. C'est un espace de partage, de socialisation et d'échanges. La fréquentation est libre, gratuite et sans inscription.

Ouvert : Mardi 14h à 18h, Mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h et Vendredi de 14h à 18h / Samedi de 9h à 12h (1 fois par mois)

Le LAEP à la Maison Enfance et Famille / 37 Bis avenue Lapeyrière
05 32 09 68 30 / lieuaccueilenfantparent@mairie-saintjean.fr

Actions Familles du Centre Social «Café des Granges»

Cet espace contribue à renforcer le lien social et familial à travers des actions destinées aux parents :

- Ateliers parents-enfants hebdomadaires (mercredi)
- Ateliers parents-enfants en partenariat avec la Médiathèque-Ludothèque selon programmation
- Parent'aise, temps d'échange autour du thème «Être parent, mission impossible ?!»
- Conf'ateliers, information suivie d'ateliers pratiques : santé, sommeil, écrans...
- Sorties intergénérationnelles
- Accompagnement numérique individuel sur rendez-vous



Centre Social «Café des Granges» / 33 ter route d'Albi

Référente famille : Maëva Combeau-Goueffon

05 32 09 67 11 / 06 21 29 06 83

maeva.combeau-goueffon@mairie-saintjean.fr

A retrouver sur le programme trimestriel des Granges et sur le site internet de la ville rubrique « Les Granges »

VOUS RENCONTREZ DES DIFFICULTÉS ?

CCAS

Espace Victor-Hugo
4 chemin du Bois de Saget
action.sociale@mairie-saintjean.fr
05 32 09 68 25

**Lundi, mardi,
mercredi et jeudi**

9h-12h et 13h30-17h30

Vendredi (Accueil téléphonique uniquement)

9h-12h et 13h30-17h30

Service Prévention Santé et Santé Mentale

Espace Écoute Pour Tous
37 bis Av Lapeyrière
marie.rouhaud@mairie-saintjean.fr

06 26 47 31 19

05 32 09 68 31

sur rendez-vous

Maison des Solidarités (Conseil Départemental)

8 chemin du Bois de Saget
05 34 25 50 50

Lundi au vendredi

8h30-12h et 13h30-17h

0-3 ANS

3-11 ANS

11-14 ANS

+ 14 ANS

FAMILLE

CULTURE ET
ASSOCIATIONS

ANIMATION DE LA VIE CULTURELLE ET LOCALE

Adhésion Granges

Cette adhésion unique, quelle que soit la composition de la famille, donne accès à la médiathèque-ludothèque et au centre social « Café des Granges », ainsi qu'à un tarif réduit à l'Espace Palumbo.

Médiathèque-Ludothèque

Ouverte à tous, la Médiathèque-Ludothèque propose un large choix de livres, revues, documents multimédias et jeux. Programme d'animations et d'actions culturelles chaque trimestre.

Avec la carte d'adhésion « Les Granges », emprunt de documents et de jeux pour une durée de trois semaines. Accès à une multitude de ressources en ligne : livres numériques, presse, films, musique, formations, conférences, soutien scolaire, jeux...

Médiathèque/Ludothèque :

05 32 09 67 50 / mediatheque@mairie-saintjean.fr



Centre Social «Café des Granges»

Espace participatif convivial, d'échanges, de coopérations et d'accompagnement des initiatives citoyennes ouvert à toutes et tous.

L'équipe propose des temps d'accueil et des ateliers thématiques :

Café numérique, Parent-enfants, C'fait maison, Cours de français...

A retrouver sur le programme trimestriel des Granges et sur le site internet de la ville rubrique « Les Granges »

Référent accueil : Aurélie Audu - 06 14 58 14 91 / accueil.granges@mairie-saintjean.fr

Espace Palumbo

La salle de spectacle est un espace de création et de diffusion qui propose des spectacles tout public et jeune public.

Tous les genres sont représentés : musique (variétés, classique, musique du monde, jazz...), théâtre, danse, magie, cirque, ...

Un programme d'actions culturelles est proposé tout au long de l'année soit dans le cadre des Parcours d'Education Artistique et Culturel, soit par le développement de partenariat avec les acteurs culturels du territoire et métropolitain.

La carte d'adhésion « Les Granges » et la carte Culture donnent accès au tarif réduit pour les spectacles organisés à l'Espace Palumbo.

Espace Palumbo : 05 32 09 67 41 / projetsculturels@mairie-saintjean.fr

CréaTech, FabLab de la Maison des Jeunes et de la Culture

C'est un laboratoire de fabrication numérique où toute personne, quel que soit son niveau de connaissance, va pouvoir venir tester et fabriquer elle-même tout type d'objets, accompagnée par l'équipe bénévole de la MJC (différentes machines disponibles découpe-laser, imprimante 3D, fraiseuse-CNC, brodeuse numérique, découpe- vinyle...).

Créatech : 05 32 09 67 62

EN COMPLÉMENT DE L'ACTIVITÉ DE CHAQUE STRUCTURE, L'ÉQUIPE DES GRANGES VOUS PROPOSE DES TEMPS FORTS : FÊTE DES GRANGES, PARTIR EN LIVRE, GRANGES EN JEUX, NOËL DES GRANGES ...

Associations

La Ville de Saint-Jean regroupe près de 80 associations, elles contribuent à l'enrichissement de la Ville et proposent une multitude d'activités. Sans aucun doute, cela contribue, au « bien-vivre » Saint-Jeannais !

La transmission de savoir-faire, de valeurs propres à chacune des activités proposées permettent de renforcer, surtout pour les plus jeunes, les valeurs éducatives si importantes, de les accompagner dans leur évolution vers le monde adulte, pour les moins jeunes de toujours s'accomplir.

Retrouvez la liste de toutes les associations Saint-Jeannaises sur [www.mairie-saintjean.fr / associations](http://www.mairie-saintjean.fr/associations)



DATES À RETENIR

Concert du Lac 12 septembre 2025

Granges en Jeux 4 octobre 2025

Noël des Granges 3 décembre 2025

Fête des Granges 6 juin 2026

0-3 ANS

3-11 ANS

11-14 ANS

+ 14 ANS

FAMILLE

CULTURE ET ASSOCIATIONS

VACANCES SCOLAIRES 2025-2026

Dates vacances scolaires	Dates fermetures ALSH et Club Ados	Dates Ouverture réservation ALSH et Club Ados	Date limite inscription annulation ALSH selon places disponibles	Date limite inscription annulation CLUB ADOS selon places disponibles
Toussaint : Lundi 20/10/25 au ven. 31/10/25	Pas de fermeture	Lun. 15 sept. 2025	Lundi 6 octobre 2025 18h	Jeudi 16 octobre 2025 18h
Noël : Lundi 22/12/25 au ven. 02/01/26	26 décembre 2025 et 2 janvier 2026	Lun. 17 nov. 2025	Lundi 8 décembre 2025 18h	Jeudi 18 décembre 2025 18h
Hiver : Lundi 23/02/26 au ven. 06/03/26	Pas de fermeture	Lun. 19 jan. 2026	Lundi 9 février 2026 18h	Jeudi 19 février 2026 18h
Printemps : Lundi 20/04/26 au jeudi 30/04/26	Pas de fermeture	Lun. 16 mars 2026	Vendredi 3 avril 2026 18h	Jeudi 16 avril 2026 18h
Été : Lundi 06/07/26 au ven. 28/08/26	Fermetures le 13 juillet 2026 du 10 août au 21 août 2026 et le 28 août 2026	Lun. 11 mai 2026	Mercredi 10 juin 2026 pour juillet Vendredi 10 juillet 2026 pour août <i>Pas d'inscription après le 10 juin</i>	Jeudi 2 juillet 2026 Jusqu'au jeudi avant 18h précédant le 1 ^{er} jour de la semaine suivante



**À COMPTER DU 1^{ER} JUILLET 2025,
TOUS LES ABORDS DES SITES ACCUEILLANT DES
ENFANTS SONT DES ESPACES SANS TABAC.**